



LE RHÔNE SYNDICALISTE ET SOCIAL

ISSN 2968-6237- avril 2024

Journal de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés Force Ouvrière du Rhône

liberté
et paix

1er mai



SOMMAIRE

Page 2 : Edito

Page 3 : CCN

Page 4 : Formation

Pages 5 à 7 : Vie de l'UD

Pages 8 et 9 : Des
syndicats dans l'action

Pages 10 et 11 : FO
cheminots

Pages 11 à 13 : UL dans
l'action

Page 14 : Fonction
publique

Page 15 : Agriculteurs

Page 16 : UL et ITALUIL

Participez au rassemblement FO

Mercredi 1er mai à 12H

Plaque des Canuts

Mairie Lyon 4

Bd de la Croix Rouse



Xavier Boiston
Secrétaire général de l'UD FO 69

La déclaration constitutive de la Confédération générale du travail Force Ouvrière de 1948 est d'une actualité saisissante. En proclamant que le syndicalisme ouvrier a pour fondement la liberté, que le but suprême de l'action syndicale est l'émancipation des travailleurs et que l'action positive du syndicalisme en faveur de la paix doit s'exercer en tous lieux qui lui sont accessibles, les congressistes fondateurs de notre organisation posaient les bases solides de notre indépendance.

Il n'y a pas de place pour les revendications dans un monde en guerre, il n'y a aucune marge de manœuvre dans les négociations dans le cadre d'une économie de guerre.

La démonstration en a été faite, après douze séances de négociation pour l'emploi des seniors, où sur injonction du gouvernement, le patronat a reculé sur ce qu'il avait en premier lieu annoncé, à savoir conserver un dispositif de retraite progressive à partir de 60 ans.

Les deux années supplémentaires de travail – pour ceux qui en ont un et qui ont suffisamment de santé pour le conserver – devront être effectuées. Pour les autres, c'est la précarité annoncée avec la baisse des allocations chômage et l'attaque en règle contre l'assurance maladie.

Si cette contre-réforme inique des retraites, a pu finalement passer grâce à tous les artifices constitutionnels possibles et malgré une mobilisation historique, aujourd'hui, ce gouvernement isolé franchit un cap dans une dérive liberticide plus qu'inquiétante. Le secrétaire de l'UD CGT du Nord a été condamné à un an de prison avec sursis pour avoir appelé à une manifestation pour la paix en Palestine, et on ne dénombre plus les interdictions de rassemblement ou de réunions dès lors qu'elles contreviennent au discours officiel du gouvernement. L'UD FO du Rhône exprime sa solidarité avec Jean-Paul Delescaut, SG de l'UD CGT du Nord, exige sa relaxe et s'inscrit pleinement dans la résolution du CCN des 27 et 28 mars dernier : « FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent, notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. »

Plus que jamais, les salariés ne peuvent compter que sur leur propre mobilisation et l'UD FO sera à leurs côtés. Dans le privé, des actions de grève pour les salaires ont été menées tout dernièrement notamment chez Auchan et Véolia, des salariés nous rejoignent en créant leur section comme à la Maison de la danse, à la Société immobilière Rhône Alpes ou au Pôle funéraire public. Dans le public, ce sont plus de 2 700 agents qui ont signé la péti-


tion pour l'augmentation de l'indemnité de résidence et contre la rémunération au mérite à l'initiative des syndicats FO des fonctions publiques du département.

Dans l'éducation nationale, la résistance contre le choc des savoirs et la mise en place de groupes de niveaux dans les classes de collège se poursuit avec des grèves et actions prévues à nouveau dès la rentrée le 29 avril ! Avec les parents d'élèves, l'UD FO 69 soutient les enseignants qui se mobilisent par les blocages et par la grève, pour refuser ce tri social que devraient subir les élèves au collège ! L'UD FO 69 invite ses syndiqués parents d'élèves à se rapprocher de la FNEC FP FO pour amplifier l'opposition à cette réforme !

Pour ce 1er mai 2024, journée internationale des travailleurs et de revendications, l'UD FO invite toutes et tous à un rassemblement devant la plaque commémorative de la révolte des canuts à la Croix Rousse à 12 h.

- Pour l'augmentation immédiate des salaires et des pensions, à minima à hauteur de l'inflation !
- Contre la destruction des services publics et de la sécurité sociale !
- Pour les investissements industriels nécessaires à la souveraineté économique du pays !
- Contre l'économie de guerre, pour le cessez-le-feu partout, à Gaza comme en Ukraine !

VIVRE EN TRAVAILLANT
OU MOUVRI EN COMBATTANT



RASSEMBLEMENT FO
MERCREDI 1ER MAI A 12 H
PLAQUE DES CANUTS
BD DE LA CROIX ROUSSE LYON 4e

Pour la bonne organisation de ce rassemblement, qui sera suivi du moment de convivialité traditionnel, pour profiter d'un covoiturage au départ d'une UL ou de l'UD, merci de nous informer de votre participation par mail ou en **scannant le QR CODE ci-contre.**



Le Rhône syndicaliste et social
Journal de l'UD FO du Rhône

ISSN 2968-6237

Directeur de la publication :
Xavier BOISTON

Comité de rédaction :

Olivier FAIVRE/Géraldine MUSEO/

Jane URBANI/Sabine VAVASSEUR

Secrétariat/Mise en page:

Union départementale FO du Rhône

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 27 & 28 MARS 2024 À CHALON-SUR-SAÔNE

Le CCN condamne les propos du président de la République sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une politique d'économie de guerre impactant l'ensemble des ministères et la Fonction publique. Dans le même temps, le gouvernement n'augmente pas les rémunérations des fonctionnaires et agents publics leur causant des pertes de pouvoir d'achat depuis plusieurs années. Le CCN condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs. Le CCN, conformément aux traditions les plus fortes de notre confédération, se tient aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui perdent la vie tous les jours au front. Le CCN ne se tient pas du côté de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraison d'armes.

C'est le sens de notre participation aux convois humanitaires initiés par la CSI. Le CCN rappelle que la revendication « PAIN, PAIX et LIBERTÉ » est plus que jamais d'actualité. Dès le lendemain des attentats du 7 octobre, la confédération a exprimé son émotion et sa condamnation de tels actes. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies. Force Ouvrière s'inscrit dans la réprobation qui devient générale partout dans le monde et en particulier dans les syndicats. [...]



Banderole intersyndicale du Rhône pour le cessez-le-feu immédiat.

A l'approche des jeux olympiques et paralympiques, le CCN dénonce la remise en cause des droits fondamentaux des travailleurs en termes de mobilité, de droits aux congés et de temps de travail. Il demande que l'effort pour l'organisation de ces jeux s'accompagne de compensations salariales supplémentaires et condamne ceux qui visent à utiliser cette manifestation emblématique pour remettre en cause les acquis ouvriers. FO se tiendra aux côtés des salariés et

des agents publics, légitimes à se défendre par leurs moyens traditionnels malgré ceux qui estiment devoir leur faire accepter ces remises en cause. Pour FO, pas de trêve. FO combattra toute remise en cause du droit de grève.

Alors que les profits et les dividendes battent tous les records, le CCN réaffirme la revendication première : l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations, minima sociaux, bourses étudiantes à minima à la hauteur de l'inflation. Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi mais la clé d'une reprise économique pour le progrès social et du financement de notre protection sociale au sens large et de son équilibre. Le CCN revendique une hausse du SMIC ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires. Le CCN s'oppose à toute éventuelle remise en cause de l'indexation du SMIC sur l'inflation. [...]



Le CCN réaffirme son opposition à une étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique à minima. Il rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance. [...]

Le CCN soutient l'ensemble des actions, mobilisations et grèves des structures FO qui se battent pour faire aboutir leurs revendications sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs, dans le secteur public comme dans le privé. Le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face à la volonté des pouvoirs publics et du patronat lorsqu'ils décident la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines.

Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications. Dès à présent, le CCN appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour discuter des moyens d'action afin de porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité. Dans ce cadre, le CCN donne mandat à la commission exécutive et au bureau confédéral pour prendre toutes initiatives.

STAGES CFMS

STAGES DÉCOUVERTE FO :**UD FO - Lyon 3**

- Du 27 au 31 mai 2024
- Du 2 au 6 septembre 2024
- Du 25 au 29 novembre 2024

UL FO de VILLEFRANCHE

- Du 24 au 28 juin 2024

STAGE « FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT » :

- Du 21 au 25 octobre 2024

STAGE « JE NÉGOCIE »:

- Du 24 au 26 septembre 2024
- Du 16 au 18 décembre 2024

STAGE « CONNAÎTRE SES DROITS » :

- Du 1er au 3 juillet 2024

STAGE « SSCT/CSSCT » :

- Du 17 au 21 juin 2024

STAGE « CONNAÎTRE SES DROITS 2 »:

- Du 14 au 18 octobre 2024



STAGES IFS

DÉFENSEURS SYNDICAUX:

- Du 4 au 6 novembre 2024

MAÎTRISER L'OUTILLAGE DU DROITS DU TRAVAIL :

- Du 30 septembre au 1er octobre 2024

COMMUNIQUER AVEC LES MÉDIAS :

- Mardi 11 juin 2024

EXPRESSION EN PUBLIC

- Lundi 24 juin 2024

NÉGOCIER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME :

- Mardi 2 juillet 2024

RPS ET HARCÈLEMENT :

- Du 3 au 5 juillet 2024

A NOTER !

NOUVELLE DATE DE STAGE CSE**DU MERCREDI 22 AU VENDREDI 24 MAI****À L'UD FO DU RHÔNE LYON 3****CONTACTER LE SECRÉTARIAT POUR PLUS D'INFORMATIONS****fo69@force-ouvriere.fr**

NOUVELLES IMPLANTATIONS

- FO Ville de Vénissieux
- FO OSDD du Rhône
- Syndicat OXANCE
- FO Clariance Rhône
- FO Habitat et Humanisme soin
- FO Maison de la Danse Lyon
- FO Pompes funèbres Ville de Lyon

RÉSULTATS CSE

- IMMO DE France : 63%
- STAUBLI : 13%
- ALDES : 9%
- GRAVOTECH La chapelle Saint Luc : 50% Liste commune
- GRAVOTECH : Rillieux la Pape : 50 % Liste Commune
- BUSINESS SCHOOL : 33.33%
- UPEMO BTP : 16,67 %
- AMONITE : 20.24 % - 50% liste commune SHOLTON CONSTRUCTION : 100%
- DESCOURS ET CABAUD : 100%
- BLEDINA 69400 : 21.10 %
- INSTITUT 4.10 : 26.59%
- OXANCE : 35.23%
- LUSTUCRU ST GENIS LAVAL : 22.41%
- OMNES EDUCATION : 48%
- SODEXO : 41%
- VALIANCE : 100%
- ONET ST PRIEST : 66%
- COFEX BTP : 30%

COMITÉ GÉNÉRAL



31 camarades étaient présents lors du comité général réuni le 4 mars pour préparer le CCN des 27 et 28 mars 2024.

Pour les participants, il est temps la confédération mette en conformité les actes avec les paroles notamment sur le terrain des revendications sur les salaires. Par ailleurs, face à la mise en place d'une économie de guerre par le gouvernement il est primordial que le CCN prenne position de manière très claire et réaffirme son opposition à la marche à la guerre !



**Soutenir chacun,
c'est s'engager auprès de tous.**

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.
groupe-apicil.com

SANTE | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

GRUPE
APICIL
UNIKES, ENSEMBLE

CALENDRIER DES COMMISSIONS EXÉCUTIVES (CE) ET DES COMITÉS GÉNÉRAUX (CG) - 2024

- Lundi 6 mai à 9h30 - CE
- Lundi 3 juin à 17h00 - CG
- Lundi 8 juillet à 9h30 - CE
- Lundi 7 octobre à 9h30 - CE
- Lundi 4 novembre à 9h30 - CE
- Lundi 2 décembre à 17h00 - CG

AGENDA



DECOUVERTE FO



Les stagiaires mieux armés pour défendre les revendications !

Ces camarades sont syndiqués FO depuis peu, et ils sont sortis de ce stage découverte (du 29 janvier au 2 février 2024) avec des informations qui vont leur permettre de s'investir davantage dans le syndicat.

Plusieurs d'entre eux souhaitent d'ores et déjà s'inscrire à d'autres formations pour être encore mieux armés face à leurs employeurs.

DECOUVERTE FO



Les stagiaires présents ce vendredi 12 avril à l'UD FO 69

Une ambiance exceptionnelle durant le stage découverte qui s'est déroulé du 8 au 12 avril ! Les camarades des HCL, de Panzani, des banques, d'Orange, des raffineries Total, des TCL, des transports, de l'hôpital de la croix rousse et de FO ville de Lyon ont pu découvrir l'interpro et les fondamentaux de notre organisation syndicale.

SODEXO



Bravo à Audrey et à toute son équipe !

Il y avait de l'ambiance dans les locaux de l'UD ce lundi 18 mars !

Les copains de FO Sogeres Sodexo Braa ont fêté dignement leur bons résultats aux élections professionnelles !

FO arrive en tête des élections et raflent 9 sièges et passent devant l'UNSA qui obtient 7 sièges, 4 pour la CFE CGC et 1 pour la CGT et 1 pour la CFDT!

AG CLARIANCE



Les camarades des établissements Clariance (ex Korian) de la santé privée ont constitué un syndicat le 15 février 2024. Ils adhèrent également à l'union nationale de la santé privée. Le syndicat Clariance est membre du groupement des services publics et de santé du Rhône. Après avoir obtenu de bons résultats aux élections, nous leur souhaitons de développer leur nouveau syndicat !

AG BOEHRINGER



Le 10 avril l'assemblée générale ordinaire du Syndicat Boehringer Ingelheim s'est tenue dans la salle Vivier Merle de l'UD.

C'est plus de 16 membres du syndicat qui ont été présents, les débats ont été riches avec des actualités récentes comme la grève pour obtenir satisfaction sur la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) et la dynamique de développement est bien présente avec de nouveaux adhérents.

Le syndicat couvre plusieurs sites (Lentilly, Porte des Alpes, Saint Vulbas, Jonage et Lyon Boréal) et l'ensemble des métiers de l'entreprise.

SNFOCOS



L'assemblée Générale du SNFOCOS s'est tenue le 26 mars 2024 en présence d'une quinzaine d'adhérents et de Bruno Gasparini.

Cette réunion a été l'occasion d'accueillir de nouveaux adhérents et d'aborder la situation de l'Institution Sécurité Sociale : négociation des nouvelles classifications, blocage des salaires, transfert des centres de santé aux UGECAM, conditions de travail.

L'assemblée générale s'est également prononcée à l'unanimité pour l'adoption de la déclaration suivante :

« L'assemblée générale du SNFOCOS du Rhône se tient dans une situation préoccupante : Le ministre Bruno Le Maire a indiqué vouloir faire 10 puis 20 milliards d'économies et pour cela il réfléchit à « la pertinence des ALD ». Le gouvernement s'en prend ainsi aux plus fragiles en visant les malades les plus gravement atteints.

L'AG voit dans ce discours une attaque frontale contre les fondements de la Sécurité Sociale. Il déroule le tapis rouge aux assurances complémentaires et à la privatisation des soins et voudrait saccager l'égalité de chacun face à la maladie. Elle s'inquiète d'autant plus que dans le même temps, les milliards pleuvent pour renforcer les budgets militaires et que le Président de la République parle même d'envoyer des troupes au sol en Ukraine.

Militants de FO et fidèles à ses principes pacifistes, nous nous prononçons pour le cessez le feu en Ukraine et en Palestine. Nous sommes aux côtés de tous les travailleurs (israéliens, palestiniens, ukrainiens, russes...) premières victimes de la guerre et refusons pour nous-même et nos familles d'y être entraînés. »

FO AUCHAN

Vendredi 29 mars, les salariés d'Auchan se rassemblent devant l'entrepôt Auchan de Meyzieu.

Ils revendiquent avec FO, l'augmentation des salaires lors de cette deuxième journée de mobilisation !

FO soutient sans réserves l'action des salariés pour la satisfaction des revendications.



FO VEOLIA



**Grève dans les déchetteries Véolia du Rhône et de la Métropole de Lyon :
FO résolument aux côtés des salariés pour la satisfaction des revendications !**

Depuis le 2 avril à 4 h du matin, les salariés de Véolia (propreté urbaine et déchets industriels) sont en grève sur les sites de Meyzieu, Chassieu, Ampuis et Villefranche sur Saône avec leurs organisations syndicales FO, CFDT et CGT.

Ils réclament juste des revalorisations salariales et le paiement des heures supplémentaires dissimulées, alors que le groupe Véolia a engrangé des bénéfices record en 2023.

Plus de 80 % des salariés sont en grève et la direction n'hésite pas à recourir à des intérimaires et à des salariés en CDD ! Cette même direction a signifié à notre camarade Kamel Ksouri, élu FO et secrétaire du CSE, qu'elle engageait une procédure de licenciement à son encontre le jour même de la grève.

L'acharnement antisyndical doit cesser et les revendications doivent être satisfaites.

L'UD FO du Rhône apporte un soutien total aux salariés et à leurs représentants !

A Lyon, le 4 avril 2024

FNEC FP FO

VENT DE RÉVOLTE CONTRE LES MESURES DU GOUVERNEMENT !

A travers sa réforme du « choc des savoirs », le gouvernement, seul contre tous, entend mettre en place au collège dès la rentrée 2024 des groupes de niveau en mathématiques et en français en lieu et place des classes traditionnelles.

Personnels et parents d'élèves rejettent ce qui s'apparente à un véritable tri social : ils refusent la stigmatisation des élèves et exigent au contraire des moyens, des postes pour baisser les effectifs dans toutes les classes et ainsi améliorer les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage de tous les élèves.

Ils l'ont exprimé en Seine-Saint-Denis notamment par la grève durant plusieurs semaines, dans les manifestations, dans les assemblées générales...

Dans le Rhône, signe de cette détermination, depuis le mois de février, pas un jour ne passe sans qu'un collège

soit en grève ou sans que les parents d'élèves ne décident une opération « collège mort », c'est-à-dire de ne pas envoyer leurs enfants au collège : du collège Théodore Monod à Bron, en passant par le collège Gilbert Dru à Lyon, ou les collèges Boris Vian à Saint-Priest, Maurice Utrillo à Limas, Jean Rostand à Craponne, Les Iris à Villeurbanne, impossible de dresser la liste complète des collèges qui ont décidé la grève, qui se sont rassemblés devant le rectorat, où des Assemblées générales ont réuni personnels et parents d'élèves !

La FNEC FP-FO du Rhône a relayé quotidiennement toutes les informations concernant cette mobilisation pour donner confiance aux personnels, pour les encourager à décider eux aussi la grève dans leur établissement.

Lors de la journée de grève du 2 avril, où des centaines d'enseignants ont défilé dans les rues de Lyon, une Assemblée générale départementale a réuni 80 enseignants. 17 représentants d'établissements ont pris la parole.

L'Assemblée générale, avec le soutien de la FNEC FP-FO, de la CGT, de SUD, de la CNT et de la FCPE a décidé la grève dès le retour des vacances de printemps, le lundi 29 avril : « Pas de rentrée dans le 69 ! Contre une école du tri social, contre le « choc des savoirs », Nous ne trierons pas les élèves ! »A suivre !

5 000 MANIFESTANTS À L'APPEL DE FORCE OUVRIÈRE DEVANT LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE LE 25 JANVIER

Jeudi 25 janvier, plus de 5000 manifestants ont défilé jusqu'au ministère de l'Éducation nationale : nombreux sont les enseignants, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), parents d'élèves mais aussi salariés de l'action sociale, soignants, à avoir répondu à l'appel de la FNEC FP-FO, de la FNAS-FO et de la FSPS-FO.

Ils n'acceptent pas la situation faite par ce gouvernement aux élèves en situation de handicap qui sont souvent privés des heures d'accompagnement auxquelles ils ont droit en classe ou de places en établissement spécialisé : dans le Rhône, ce sont 709 élèves qui devraient bénéficier d'une scolarité adaptée dans un établissement social ou médico-social qui sont privés de ce droit faute de places... Inacceptable !

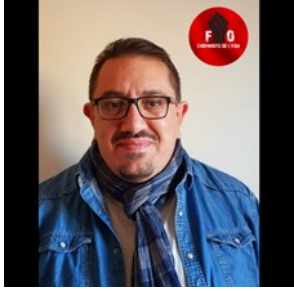
Les économies sur le dos des élèves les plus fragiles, sur le dos des conditions de travail des personnels, ça suffit !



150 réunis ce 14 mars devant le rectorat de Lyon



Plus de 70 Rhodaniens présents dans la manifestation nationale ce 25 janvier



Manu Viana, secrétaire adjoint FO Cheminots région Rhône-Alpes et secrétaire général du syndicat FO Cheminot Lyon depuis décembre 2023.

Manu a rejoint FO en 2019 après-avoir milité à la CFDT, il ne se retrouvait plus dans ce syndicat et en total désaccord au moment de la Loi Travail.

Malgré le fait que FO ne soit pas représentatif à la SNCF, notre camarade a choisi de s'y engager en raison des valeurs de liberté et d'indépendances dans lesquelles il s'est reconnu.

Il a apprécié la façon « FO Cheminots » de donner la priorité à la défense des cheminots et du mandat donnés par la base. À FO Cheminots ce sont les adhérents qui choisissent les combats à mener!

L'équipe de FO Cheminots Lyon est très motivée pour reconstruire une structure syndicale FO et puis les bagarres ne manquent pas !

En-tête des revendications, la question des salaires qui stagne depuis plus de 10 ans pour l'ensemble des Cheminots. Un choix délibéré de la direction, qui cherche le profit à outrance a grand coup de réduction de la masse salariale dû aux multiples réorganisations, ainsi que par l'octroi de prime .

Depuis 2020, la SNCF n'embauche plus au statut et ne recrute que des agents sans statuts, des simples CDI !

La réglementation évolue contre les cheminots et l'esprit du service public. L'entreprise se privatise dans le même schéma que France Télécom a son époque (avec perte et fracas en termes de conditions de travail) : de plus en plus d'acquis sociaux, sont perdus : le régime spécial de retraites (bientôt disparu), des frais médicaux qui sont de moins en moins pris en charge . Les cheminots n'ont pas de mutuelle d'entreprise et financent eux même leur propre complémentaire santé. La gestion du parc immobilier SNCF disparaît au profit de l'Alin' et de leur gestion catastrophique des demandes de logements sociaux. La direction vend les logements, les locaux, les gares pour encore plus de profits et au détriment des services dédiés aux agents SNCF. De même les facilités de circulation deviennent fiscalisées depuis 2024. Par exemple, pour un agent et sa famille (2 adultes, 3 enfants et 2 parents). Le montant de ces facilités se chiffrent à plus de 600 euros par an. Cette somme est à déclarer à l'agent et par conséquent des tranches d'imposition peuvent être franchies ! Pour rappel les cheminots avaient accepté des bas salaires (salaire de base en dessous du SMIC) en contrepartie de ses avantages qui aujourd'hui disparaissent. Les militants de FO Cheminots Lyon font le triste constat que depuis 1995 (le plan Juppé) les cheminots n'ont rien obtenu, voire pire, leurs droits ont régressé avec la disparition progressive du statut et de leurs avantages en nature.

Autre cheval de bataille, la séparation d'activités : l'EPIC ferroviaire est divisé en 5 sociétés anonymes : La SA SNCF (regroupant la direction générale, l'immobilier, les services partagés, la sûreté ferroviaire), La SA Gares & Connexions, (gestionnaire des 3000 gares en France), La SA voyageurs (regroupant TGV-Intercités, TER et

Transilien), La SA Réseau (Gère, développe et maintient le réseau ferroviaire national), La SA Rail Logistics Europe (Qui gère les activités fret et de logistique ferroviaire).

Cette division crée des inégalités chez les cheminots, qui ne sont pas considérés au même rang. Une des conséquences, le montant de la prime d'intéressement qui s'est élevée à 1358€ Brut/ an pour la SA Gares & Connexions, alors que les agents SA Fret ont touché 48€ Brut par an !

Autre recul majeur, le démantèlement du réseau ferroviaire, de plus en plus de sociétés privées sans expérience du ferroviaire s'occupent des rénovations des voies. L'ouverture à la concurrence des lignes en 2025 arrive à grands pas, déjà en 2024, l'étoile de Nice est mise à la concurrence, et la SNCF viens se positionner uniquement en créant une filiale « Bleu Azur ». Filiale SNCF qui ne recrute que des CDI au régime général en proposant aux cheminots des transferts du personnel peut avantageux pour eux ainsi que des conditions de travail inconnues. Malgré des propositions salariales élevées au départ, c'est tenter un voyage au bout de l'enfer pour du personnel qui a donné parfois sa vie à l'entreprise SNCF.

Les militants de FO Cheminots Lyon constatent que les agents qui sont encore sous le statut sont poussés vers la sortie. Au retour de longue maladie par exemple ou d'accident du travail, la direction leur propose des postes peu attractifs, sans véritable accompagnement ou reconversion afin de les décourager et de les faire démissionner.

Il y a de plus en plus de démission au sein de la SNCF, signe que les risques psychosociaux augmentent et que les cheminots sont las de cette situation. Pourtant, la SNCF continue son démantèlement. Avec la tenue des Jeux olympiques, les astreintes des personnels vont se multiplier. Les cheminots devaient percevoir une prime de 50€ Brut/jour travaillé pour les JO si leur ligne concerne Paris ou une ville concernée par les JO. La direction, sous la pression, consent à faire quelques efforts sur la prime sans rien de concret encore à ce jour.

Pour le syndicat FO Cheminots, c'est insuffisant ! FO Cheminots revendique le versement d'un réel 13^{ème} mois, et d'une prime de 2000€ à sa direction. FO demande aussi la revalorisation des salaires à hauteur de l'inflation. Enfin, FO Cheminots revendique le retour à une seule SNCF, monopole public d'état !



Les militants de FO Cheminots Rhône-Alpes

Les militants FO déplorent que les organisations syndicales majoritaires se contentent d'accompagner les JO avec complaisance, mutisme voir parfois une complicité. Ils constatent que les quatre grandes OS (CGT, CFDT, UNSA, SUD RAIL) sont dans le combat sans grande conviction, histoire de sauver les apparences. Heureusement, FO ne lâche rien : nationalement une DCI (Demande de concertation immédiate) a été déposée par le syndicat pour les 5 SA. Au niveau régional, une DCI a été déposée pour la Sûreté Ferroviaire. Et là où FO n'est pas représentatif, des demandes d'audiences aux directeurs régionaux ont été demandées.

Les cheminots sont mécontents de leurs conditions de travail, de leurs salaires et FO Cheminots mettra tout en œuvre pour mobiliser la base et préparer la grève pour la satisfaction des revendications : tractage, mailing, les camarades arpentent le terrain pour informer. Manu espère que fin avril après la fin des élections au CA (Conseil d'Administration), les Cheminots vont se mobiliser dans cette lutte pour leur droit de travailler dignement.



Les camarades de FO Ville de Vénissieux avec le soutien de l'UL et du GD rassemblés devant la mairie de 19 mars

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les personnels de la ville de Vénissieux mobilisés avec le soutien du syndicat FO Ville de Vénissieux et de l'union locale FO, ont obtenu après une entrevue le 31 janvier 2024 avec la Direction des Ressources Humaines, la prime de pouvoir d'achat au taux de plafond de 100% prévu au décret à l'ensemble des agents titulaires.

Force est de constater que l'ensemble des revendications ne sont pas satisfaites. C'est pourquoi nous continuons de demander à être reçu par Madame le maire et les élus afin de gagner sur nos revendications.

Nous étions mobilisés le 19 mars en grève et l'Assemblée générale des personnels présents ont voté à la majorité la reconduction de la grève pour le 21 mars.

Se mobiliser aujourd'hui est indispensable pour être reçu et entendu par Madame Le Maire et les élus de la Ville de VENISSIEUX.

Les personnels de la ville de VENISSIEUX, avec le soutien du Syndicat FO et de l'UL restons mobilisés et nous revendiquons :

- Donner les moyens humains et financiers aux personnels de crèche ;
- La revalorisation salariale permettant reconnaissance et attractivité de la petite enfance par la mise en place, au minimum, de la prime SEGUR mensuelle de 183 euros net (le SEGUR est de 241 brut avec l'augmentation de la valeur du point soit environ 200€ net) au même titre que le secteur du soin ou du médico-social.

Pour la sécurité des enfants et la sérénité des collègues et un service public de qualité pour les usagers.



200 manifestants à Tarare
ce 3 février

Rhône
FO

SNUDI – FO (syndicat FO du 1^{er} degré)
214 avenue Felix Faure 69003 LYON
fo.snudi69@gmail.com 06 51 22 50 86

Union départementale CGT-FO du Rhône
214 avenue Felix Faure 69003 LYON
udfo69@force-ouvriere.fr

Union locale CGT-FO de TARARE
Espace Belfort , 24 rue Pelletier 69170 TARARE

FNEC FP
FO

La mobilisation permet d'obtenir l'annulation de trois fermetures de classes dans le secteur rural !

Ce mardi 6 février, lors du comité social d'administration départemental, l'inspecteur d'académie a été annoncé l'annulation des fermetures de classe prévues dans les écoles de **Saint-Clément sur Valsonne, Marnand** (Thizy-les-Bourgs) et **Pont-Trambouze** (Cours).

Cette annonce fait suite à la manifestation organisée samedi 3 février par l'union locale FO de Tarare, soutenue par les unions locales CGT et CFDT et le syndicat SUD, qui a vu défiler près de 200 enseignants, parents d'élèves, élus, citoyens en direction de l'inspection de circonscription pour exiger l'annulation des fermetures de classe et le maintien d'une instruction de qualité en milieu rural.

Les représentants syndicaux dans les instances, les élus dans des courriers et audiences, les parents par le biais de réunions et de pétitions ont montré leur détermination à défendre le service public d'éducation dans le milieu rural.

Le syndicat FO des enseignants du premier degré (SNUDI-FO), l'Union départementale FO du Rhône et l'Union locale FO de TARARE se félicitent d'avoir agi en lien avec les enseignants, les élus, les parents d'élèves et les citoyens pour obtenir l'annulation de mesures qui auraient affaibli les écoles de ces villages.

C'est cette mobilisation qui a permis d'arrêter des fermetures programmées.

Cette victoire en appelle d'autres !

Elle démontre que la mobilisation déterminée des personnels avec leurs syndicats, des parents et des élus permet d'obtenir satisfaction !

C'est pourquoi, le SNUDI-FO, l'Union départementale FO du Rhône et l'Union locale FO de TARARE continueront à tous les niveaux, avec les parents d'élèves, les enseignants, les élus et les citoyens à défendre une école publique de qualité et de proximité aussi bien en ville qu'en milieu rural.

Ils le feront dès le jeudi 8 février en demandant lors du CDEN (comité départemental de l'Education nationale) le maintien des classes menacées de fermeture à Joux et à Valsonne.

Ils le feront en continuant de demander aux autorités académiques une vigilance particulière pour les écoles rurales, l'amélioration des seuils d'ouverture et de fermeture de classes dans le Rhône, la prise en compte dans les effectifs des écoles des élèves de toute petite section.



Rassemblement intersyndical devant la mairie de Ville de Villeurbanne ce mercredi 24 janvier.

Des ATSEM, des enseignants, des ârents d'élèves étaient présents pour obtenir le maintien de 8 postes d'ATSEM !

La mobilisation a payé puisque la mairie a reculé !



VICTOIRE !

La mairie de Villeurbanne contrainte d'annuler la suppression de 8 postes d'ATSEM remplaçantes

Recevant les organisations syndicales FO, SUD et CFTD des personnels territoriaux de Villeurbanne ce mercredi 24 janvier, la mairie de Villeurbanne a annoncé qu'elle avait décidé d'annuler la suppression des 8 postes d'ATSEM remplaçantes dans les écoles. La municipalité s'est par ailleurs engagée à effectuer des propositions concernant les conditions de travail des ATSEM.

Le syndicat Force Ouvrière des territoriaux de Villeurbanne, le SNUDI-FO et l'Union locale Force Ouvrière de Villeurbanne (qui avaient immédiatement exigé l'annulation de ces suppressions de postes) se félicitent de cette annonce qui intervient au lendemain d'un rassemblement ayant réuni devant la mairie 150 agents municipaux, personnels de l'Education nationale et parents d'élèves, les écoles maternelle Croix-Luizet, Jean Jaurès et Saint-Exupéry étant même fermées ce jour-là.

Cette victoire est donc à mettre au compte de la mobilisation des personnels !

Le syndicat Force Ouvrière des territoriaux de Villeurbanne, le SNUDI-FO et l'Union locale Force Ouvrière de Villeurbanne continueront inlassablement à défendre les conditions de travail des personnels et les invitent à se syndiquer nombreux à Force Ouvrière !



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

FONCTION PUBLIQUE

Paris, le 15 avril 2024

**DÉCLARATION DU BUREAU FÉDÉRAL
LE PROJET DE LOI GUERINI :
PROVOCATION ET CASSE DU STATUT**

Le Bureau fédéral de la FGF-FO réuni ce lundi 15 avril 2024 condamne les propos stigmatisants et inacceptables du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques vis-à-vis de ses personnels en les considérant incapables d'exercer leur mission au point de vouloir faciliter leur licenciement.

Le projet de loi du ministre n'est qu'un outil supplémentaire de mesures d'économies budgétaires qu'il souhaite faire sur le dos des agents afin de satisfaire les exigences de Bercy et de l'Union Européenne.

Le bureau fédéral considère que, dans ce contexte d'austérité budgétaire sans précédent, ce projet de loi ne peut s'inscrire dans un projet d'amélioration des conditions d'exercice et de rémunération des agents.

La suppression des catégories et la création de « filière métiers » laisseraient place à des augmentations à la carte et laisseraient présumer que les augmentations générales des salaires ne seraient plus qu'un lointain souvenir.

Le déroulement de carrière est le seul outil sur lequel le Gouvernement a très peu d'emprise.

En effet, les augmentations de salaires des agents par le changement d'échelon sont automatiques. C'est le principe du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Le bureau fédéral considère que l'attaque du gouvernement sur la garantie de carrière, l'un des principaux fondements du statut des fonctionnaires, est une remise en cause sans précédent dudit statut, contrairement à ce qu'affirme le ministre.

Statut qui porte les valeurs républicaines permettant de servir l'usager de manière égalitaire en garantissant la cohésion sociale.

Le bureau fédéral refuse cette fonction publique de l'arbitraire et revendique des mesures d'urgences et immédiates de revalorisation du point d'indice ainsi que son indexation sur l'inflation.

Le bureau fédéral exige également l'ouverture de négociation sur la carrière des personnels en vue d'une amélioration significative de la grille afin de redonner du sens et de l'attractivité à la fonction publique. Nous affirmons que les contre-réformes et les multiples réorganisations menées depuis ces dernières décennies n'ont fait que dégrader le service public ainsi que les conditions de travail des personnels.

Le bureau fédéral appelle les syndicats à réunir les personnels en Assemblée Générale (AG) ou en Heure Mensuelle d'Information (HMI) afin de les informer des dangers de la réforme Guérini.



**Banderole intersyndicale lors de la manifestation
du 19 mars à Lyon**

Le Bureau Fédéral mandate le Secrétariat Fédéral de la FGF-FO afin d'organiser une conférence sur la défense des garanties statutaires pour l'ensemble des personnels de la Fonction Publique.



**Non à la rémunération « au mérite » !
Oui à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice
et de l'indemnité de résidence dans le Rhône !**

Signez la pétition FO !

Ce sont désormais plus de 2700 signataires qui s'opposent à la rémunération au mérite et demandent l'augmentation de l'indemnité de résidence dans le département par le biais de la pétition initiée par l'UD FO 69.

2700

Continuez à faire signer la pétition en diffusant le lien :

<https://69.force-ouvriere.org/spip.php?article47>

ou en scannant le QR CODE ci-contre.



MONDIALISATION HEUREUSE

Vénissieux, Givors, Tarare etc... Liste non exhaustive de ces communes frappées de plein fouet par la désindustrialisation, les délocalisations. Les « friches » industrielles qui balayent le décor urbain rendent pourtant incomplètement compte de l'effondrement vécu depuis plusieurs décennies et accéléré depuis l'an 2000.

La part du PIB issue de l'industrie est descendue jusqu'à 9 % (24 % en 1980).

Le solde commercial a été violemment touché, passant des excédents de 1995-2001 à l'effondrement actuel.

Le mouvement s'accélère. « Un des pires quatrième trimestre en 30 ans » titraient récemment Les Echos à propos des « défaillances d'entreprises ».

Cette réalité est confirmée, documentée, par de nombreux rapports, y compris parlementaires. La responsabilité centrale du libre-échange également.

Les salariés ont eux payé les pots cassés de la mise en concurrence avec les salariés de l'Europe centrale (depuis 2004 et l'élargissement de l'UE) et plus largement du monde entier.

Salaires écrasés, conditions de travail fortement dégradées, flexibilité sans limite en sont les conséquences. Ordonnances Macron, loi Travail, lois retraite successives en constituent les outils. Le prix à payer a été extraordinairement élevé.

Force-Ouvrière a dénoncé et combattu l'ensemble de ces régressions sociales décidées pour « améliorer la compétitivité » de l'économie française... Dans le même temps, les dividendes ont atteint des niveaux historiques. Quasiment 100 milliards d'Euro en 2023 ! La France est ici au premier rang mondial !

La « Mondialisation heureuse » (Minc 1997) ou « l'industrie sans usine » (Tchuruk 2001) tant vantées par le patronat

constituent un échec absolu, un modèle failli.

Les salariés en payent le prix et 2024, année de récession, verra son lot de projets de contre-réformes et d'austérité budgétaire sans précédent. La feuille de route des deux têtes de l'exécutif, surenchère d'attaques contre les droits des travailleurs de ce pays, s'inscrit parfaitement dans ce cadre.

Elle appelle une réaction syndicale nette et déterminée, pour l'augmentation générale des salaires, contre la remise en

cause du SMIC et contre l'acte 2 de la « réforme du marché du travail » !

Force-Ouvrière réaffirme son soutien aux agriculteurs et exige la non ratification du traité UE-Mercosur.

Plus largement, pour FO il est grand temps de protéger nos emplois, notre protection sociale, nos services publics en exigeant la fin de toutes ces règles qui à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE ont créé cette situation.

La « compétitivité » ne doit plus pouvoir servir de prétexte à bloquer les légitimes revendications des salariés.



Bulletin d'adhésion

A retourner à l'Union Départementale FO du Rhône



Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Date :

Téléphone portable :

Entreprise :

Retraité

Chômeur

Signature :

UL FO DE VILLEURBANNE - foulvilleurbanne@gmail.com
 PALAIS DU TRAVAIL - 9 PLACE LAZARE GOUJON
 69100 VILLEURBANNE - 04-26-10-61-29
PERMANENCES : le jeudi à partir de 17h30

UL FO DE VILLEFRANCHE - ulfo.villefranche@gmail.com
 PLACE ROGER ROUSSET
 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
 06-60-98-71-73 ou 06-09-72-34-83
PERMANENCES : sur rendez-vous

UL FO DE VENISSIEUX - ul.venissieux.cgfto@free.fr
 MAISON DU PEUPLE
 8 BOULEVARD LAURENT GERIN
 69200 VENISSIEUX - 04-72-51-16-05
PERMANENCES : les mardis à partir de 15h30

UL FO DE GIVORS - ulfogivors69@gmail.com
 BOURSE DU TRAVAIL
 17-19 RUE MALIK OUSSEKINE
 69700 GIVORS - 04-78-73-38-71
PERMANENCES : les lundis et mercredi de 13h30 à 17h
 (sur rendez-vous)

UL FO DE LYON ST EXUPERY - force.ouvriere.lys@orange.fr
 Aéroport Lyon St Exupéry
 BP 133
 69125 LYON ST EXUPERY AEROPORT - 06-30-93-77-67
PERMANENCES : sur rendez-vous

UL FO DE TARARE - ulfotarare@gmail.com
 MAISON DES SYNDICATS - espace Belfort
 24 rue Pelletier
 69170 TARARE - 07-82-40-13-31
PERMANENCES : sur rendez-vous



Adresse : ITAL UIL c/o Syndicat FO - 2^{ème} Etage
 214 Avenue Félix Faure - 69003 LYON
Téléphone : 04 22 91 10 99
E-mail : lyon@italuil-france.com
Site internet : www.italuil-france.com

Pour vous assister dans vos démarches de prévoyance sociale italienne, française et européenne (retraite vieillesse, réversibilité, retraite anticipée, retraité d'invalidité...), déclarations RED EST, CUD et tous dossiers administratifs concernant les compétences du Patronato.

TOUJOURS À VOTRE DISPOSITION.

Horaires :
 Du lundi au mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
 et aussi sur rendez-vous.

Pour vous y rendre :
 Métro Sans Souci - Bus C11 - Tram : Dauphiné T3



PERMANENCES

Les lundis de 13h30 à 17h
 Les mercredis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30

Téléphone : 04-72-33-61-83
 Mail : afoc.du.rhone@gmail.com